

Comme notre Président : « sauvons le
médef ! »

Le robin des bois des entreprises !

Pour marquer son arrivée à la Direction des Finances Publiques de l'Isère, M Jean-Pierre PERY a accordé une interview dans le Dauphiné Libéré du 2 Décembre 2013. Le titre de l'article est le suivant :

« Nous pouvons aider les entreprises de mille façons »

Et la CGT 38 pourrait rajouter : « Commerçants , artisans et chefs d'entreprise , vous qui fuyez l'inspecteur du fisc et qui critiquez l'IR , la TVA , l'IS excessif et autre Ecotaxe , n'ayez pas la tête trop près du bonnet et sachez le , nous sommes vos amis et vos partenaires dans le combat qui est le vôtre , celui du redressement de l'économie nationale . Fermez le ban.»

M PERY et son administration vous accompagnera dans toutes vos démarches .La DGIP est un véritable acteur économique (ah oui ?).

Malheureusement M le Directeur déplore que les entreprises, surtout les PME, sollicitent l'«aide» des services bien trop tard.

Citons : «C'est dommage car une de nos missions est aussi de soutenir et défendre l'emploi ». A la bonne heure! Mais faut-il privilégier les emplois du privé par rapport à ceux du public? Sauvons l'emploi privé et sacrifions les misérables fonctionnaires en surnombre dont M le Directeur a le commandement ...

Les années se suivent et encore 25 postes de fonctionnaires sont supprimés cette année dans notre département, 2000 postes en moins à l'échelon national. En cinq ans, c'est plus de 10 000 emplois supprimés ... et M PERY arrive dans notre département comme le premier acteur de la casse du service public, tout en affirmant « n'avoir d'autre souci que la défense de l'emploi . » Langue de bois, grand écart, ironie, que dire ?

Plus loin, le directeur ajoute : « Nos cibles sont les professionnels de l'insolvabilité ... » cela ne va pas être facile avec un effectif diminuant sans cesse! M le Directeur ne fait pas allusion aux professionnels cités au début de l'article, les acteurs économiques destinataires de ses flagorneries.

Très vite, le sujet à la mode est abordé: celui de la fraude fiscale. M le Directeur affirme que celle ci est stagnante en Isère:

« Nous ne constatons pas d'augmentation globale de la fraude. »

Sans aucun chiffre comment pouvez vous affirmer cela M le Directeur ? Les statistiques de la fraude fiscale figurent dans le rapport d'activité de la Direction Départementale, oui mais seuls les éléments chiffrés nationaux sont mentionnés dans ce rapport. M PERY nouveau directeur du département a déjà les chiffres de l'Isère (?). La CGT Finances Publiques 38 appréciera, donc, de les connaître ...

La CGT rappelle : la fraude fiscale est en plein essor, elle est évaluée de 80 à 100 milliards d'Euros nationalement, chiffres confirmés par la Cour des Comptes, mais aussi contredits par ... certains directeurs des Finances Publiques, et pour cause.

La fraude est en toute logique la dernière préoccupation de notre direction générale, c'est évident puisque chaque année elle supprime des milliers de postes.

Et pour terminer ce remarquable article du Dauphiné, M le Directeur évoque la situation des personnes physiques, les particuliers, les salariés, ceux qui payent l'impôt direct et indirect mais ne portent pas de bonnets rouges.

De plus en plus, ceux ci demandent des délais de paiement, et oui M le Directeur vous le reconnaissez ces demandes ont augmenté de 20 % à l'échelle nationale. Cependant, toujours bon prince, vous précisez: « nous mettons en place des dispositifs simplifiés pour certains cas. » Pour les autres, les situations plus critiques, il reste la commission de surendettement où notre administration intervient (fièrement) au nom du Préfet.

Il y a 8 millions de pauvres en France, par contre les plus riches, les milliardaires, ont vu leur fortune augmenter de 20 % malgré la crise – ou grâce à elle. Ils sont les champions de la fraude et de l'évasion fiscales ... M le Directeur, qui va payer l'impôt en France ? En attendant, la CGT Finances publiques Isère vous souhaite la bienvenue, surtout si vous avez la volonté de créer des emplois et de combattre la fraude fiscale. (Voir article du Dauphiné joint).

ISÈRE | Jean-Pierre Pery est le nouveau directeur des Finances publiques dans le département

« Nous pouvons aider les entreprises de mille façons »

Depuis quelques semaines, Jean-Pierre Pery est à la tête de la direction des Finances publiques de l'Isère, une administration assez récente, née de la fusion du Trésor public et de la Direction des services fiscaux. Interview.

→ Quelles sont les missions de la direction des Finances publiques ?

« Nous exécutons le budget de l'État dans le département, nous établissons l'impôt et nous sommes chargés du recouvrement, ainsi que des contrôles.

Nous sommes aussi comptables des collectivités locales. Pour elles, nous jouons également un rôle de conseil.

Mes services sont aussi responsables de la gestion

des domaines de l'État, de son patrimoine immobilier notamment.

Ainsi, nous sommes un des conseils du préfet, nous lui apportons notre connaissance du marché immobilier si nécessaire. »

→ Et quelles sont vos relations avec les entreprises ?

« La direction des Finances publiques de l'Isère a une compétence en matière économique. Nous assurons le suivi des entreprises en difficulté.

Ainsi, en accord avec l'Urssaf, nous pouvons accorder des facilités de paiement des impôts, un report de l'impôt ou des cotisations sociales.

À l'occasion, nous effectuons du conseil en orientation. Cette fonction de conseil est en augmenta-

tion en 2013, sans doute en raison de la crise, mais nous ne sommes pas encore au niveau de 2008 ou 2009. »

→ À quel moment une entreprise fait appel à vos services pour des conseils ?

« Malheureusement, souvent trop tard. Sans doute parce que nous souffrons d'un manque de visibilité. Les entreprises, notamment les plus petites, hésitent à nous contacter. Elles viennent vers nous lorsque les difficultés sont importantes, c'est dommage, car une de nos missions est aussi de soutenir et de défendre l'emploi. Personnellement, j'attache une importance particulière au soutien que nous pouvons apporter aux entreprises. Nous pouvons les aider de mille façons. »



Jean-Pierre Pery : « Une de nos missions est aussi de soutenir et de défendre l'emploi. » Photo Le DL

« Avec la crise, les demandes de délais pour s'acquitter de l'impôt augmentent sensiblement »

→ Quelles sont les relations entre la direction des Finances publiques et les particuliers ?

« Nous nous occupons de l'établissement, du recouvrement et du contrôle de l'impôt.

Sur ce dernier point, une de nos orientations, un de nos challenges, est la modernisation des outils. Nous développons la sélectivité dans les contrôles. Nos "cibles" sont les professionnels de

l'insolvabilité. On y met les moyens même si, en période de crise, en Isère en tout cas, nous ne constatons pas une augmentation globale de la fraude. »

→ Quelles sont alors, pour vos services, les conséquences de la crise ?

« Au niveau des particuliers, nous constatons une augmentation des demandes de

délais pour s'acquitter de l'impôt. Pour y répondre, nous mettons en place des dispositifs simplifiés pour certains cas. Là encore, nos services sont disponibles pour conseiller les particuliers qui rencontrent des difficultés passagères.

Pour les personnes dans des situations plus critiques, nous intervenons, au nom du préfet, au sein de la Commission de surendettement. »

LE CHIFFRE

6,6

milliards d'euros. Ce montant correspond aux dépenses de la direction des Finances publiques effectuées, au nom de l'État, dans notre département en 2012.

En outre, les Finances publiques ont toujours au nom de l'État, 7,9 milliards d'euros de recettes fiscales. La direction des Finances publiques de l'Isère dispose d'un personnel de 1 700 agents sur l'ensemble du département.

L'exploitation des "travailleurs détachés" = Une menace mortelle pour l'Europe sociale.

- **Non au dumping social à l'intérieur comme à l'extérieur de l'union européenne!**
- **Non à l'Europe du libre échange sans règle ni contrainte souhaitée par la Grande-Bretagne !** (exemple de la durée légale du travail) .
- **Non à l'Europe libérale imposée à Bruxelles par la commission européenne! (exemple du plan d'austérité criminel concocté pour la Grèce)**

En réponse à Michel Sapin exigeant un socle européen minimal de droits sociaux, il faut aller plus loin, vers une Europe du mieux disant social fondée sur les avantages acquis dans chaque pays (c'est à dire **en alignant systématiquement chaque loi ou directive européenne sur la plus avantageuse de l' UE**).

En effet, en quoi le travailleur polonais ou roumain, délocalisé malgré lui en Europe, serait-il défavorisé ? Ce sont **les salariés détachés** (notamment en Allemagne, les transporteurs polonais ou les ouvriers roumains des abattoirs porcins) qui sont les premiers à réclamer l'application de normes européennes.

De tous les grands ensembles économiques mondiaux, qu' ils soient anciens - Etats-Unis , Canada, Japon - ou émergents - Chine, Brésil - l'Union Européenne est la seule à ne pas protéger son marché intérieur de la concurrence quelle qu'elle soit. Ainsi, les panneaux solaires chinois importés sans taxes à cause du veto Allemand.

Au nom d'un tabou libéral lui même bafoué, "**la concurrence loyale et non faussée**", l'UE est devenue une passoire ouverte à tous les vents du libre échange. Il faut donc rétablir un protectionnisme raisonné, et pour le moins faire respecter le principe de réciprocité avec les pays tiers (exemple des marchés publics, fermés aux entreprises françaises aux USA, en Chine et au Japon, mais grands ouverts en France pour les mêmes pays).

En outre, il s'agit de faire respecter à l'intérieur de l'espace européen, contrairement à la directive Bolkenstein - enterrée officiellement fin 2005 sous la pression des peuples - les exigences européennes en matière de contrôle de la main d'œuvre de salariés détachés.

Ainsi, selon la nouvelle directive, toute entreprise étrangère qui s'installe dans un pays de l'UE doit appliquer le salaire du pays concerné. Par contre, les cotisations sociales sont versées selon le droit du pays d'origine. Or, les entreprises spécialisées dans le travail low cost avec les pays est-européens ignorent cette directive: non respect des règles de sécurité, de salaire minimum, de durée de travail, de congés payés, courant dans le bâtiment et les transports ...

Rappelons la position de la CGT: «Il faudrait que, quels que soient l'origine du salarié et l'endroit où a été signé son contrat, le volume de cotisations sociales soit le même. »

Entre 220 000 et 300 000 salariés low cost non déclarés - sur un total de 350 000 estimé par le Ministère du Travail - seraient présents sur le territoire français, et donc exploitables à merci en dehors de toute norme. En Allemagne où le SMIC n'existe pas, pullulent les **salariés détachés** des pays de l'Est - Roumanie ou Pologne - **payés à 6 ou 7 Euros de l'heure au lieu de 20 à 2 euros**¹, notamment dans les transports, les abattoirs et l'agriculture. Sans parler de la main d'œuvre étrangère employée au noir dans l'agriculture en Italie du Sud ou en Espagne ...

A noter toutefois ce bémol très libéral dans la directive: la fourniture d'un bien comprenant des travaux de moins de 8 jours exonère l'entreprise de toute contrainte sociale.

Pour faire respecter cette législation minimale, d'autres moyens sont nécessaires : des contrôles efficaces et plus fréquents. La Communauté Européenne devrait au moins s'entendre sur un projet: liste des documents exigibles lors du contrôle, identification obligatoire et poursuite du donneur d'ordre. On est loin du compte...

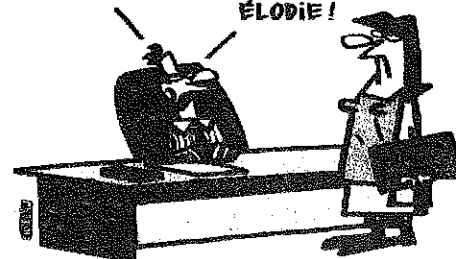
Ça y est ils sont revenus à l'attaque du centre des finances publiques de Grenoble (Ex HDF).

Les agents ont pu constater l'érection « d'une tour de siège » qui aurait fait pâlir d'effroi bien des seigneurs du moyen âge. Aucune inquiétude à avoir (enfin presque... à surveiller de près), ce n'est qu'un échafaudage externe contre la façade lépreuse du centre pour accéder au quatrième étage et procéder à l'évacuation des déchets et désamianter l'étage. Quand ce dernier étage sera terminé dans dix mois ou plus, ou beaucoup plus... La direction pourra entreprendre le ravalement des façades qui n'a jamais été fait depuis la construction de l'immeuble, depuis les années 70. Mais là aussi tout est prévu pour éviter que des morceaux de béton ne tombent sur des têtes ; tout autour des murs du bâtiment des grillages ont été placés pour récupérer les fragments de béton. Laissez béton !! S'il y a un accident on vous aura prévenu ! C'est une autre conception de la sécurité.



JE VOUS AI ENGAGÉ
IL Y A 10 ANS ET
VOUS OSEZ VENIR
AUJOURD'HUI ME
DEMANDER UNE
AUGMENTATION ?

VOUS ME
DÉCEVEZ
ÉLODIE !



Le 20 mars tous en grève !

Les coupes budgétaires ont des conséquences sur notre vie de tous les jours, emplois, salaires, départ à la retraite, conditions de travail et maintenant de restauration, la CGT FP en Isère vous appellent à être gréviste le 20 mars 2014, à l'appel des organisations syndicales CGT Solidaires, FO, CFDT de notre ministère.